CCN METALLURGIE – Santé & Prévoyance
Quand obligation légale rime avec avantages

Quelles sont les obligations légales en matière de protection sociale ?

La Convention Collective Nationale de la Métallurgie a mis en place des minima conventionnels en matière de santé et prévoyance. En tant qu'entreprise soumise à cette CCN, vous avez l'obligation de respecter au minimum ces dispositions.

Qui est concerné ?

CCN MÉTALLURGIE	CODEIDCC3248
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux
3030Z	Construction aéronautique et spatiale
2910Z	Construction de véhicules automobiles
7112B	Ingénierie, études techniques
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
2444Z	Métallurgie du cuivre
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
2630Z	Fabrication d'équipements de communication
9604Z	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique

La couverture de vos salariés : vous avez tout à y gagner !

Vous valorisez et fidélisez vos salariés

Vous offrez une protection sociale réellement avantageuse à vos salariés tout en optimisant vos coûts.

Vous bénéficiez, grâce à votre dispositif de protection sociale, d'un véritable atout pour attirer les nouveaux talents ou fidéliser vos collaborateurs.

Vous profitez d'avantages fiscaux

Vous pouvez déduire 100% de la participation patronale versée, de votre bénéfice imposable.

Vous serez exonéré d'une partie de vos charges sociales dans la limite d'un certain plafond.

MAUBOURG ENTREPRISE

CCN METALLURGIE – Santé & Prévoyance
Santé : Adaptée aux besoins des salariés – Optimisée pour votre budget

La complémentaire santé Maubourg Entreprise vous permet de répondre à vos obligations conventionnelles tout en assurant vos salariés.

En plus d'offrir à vos salariés une couverture de qualité, vous leur permettez à titre individuel et à leur charge de :

Étendre la couverture choisie
à leurs proches si vous ne les couvrez pas

Améliorer leur couverture
grâce à des options individuelles

Toutes nos offres sont compatibles avec la réglementation 100% santé visant à donner l'accès à tous à des prestations en audiologie, dentaire et optique sans reste à charge.

Aux côtés de vos salariés, à tout moment et en toutes circonstances

L'accès au réseau Carte Blanche : un atout majeur !

Carte Blanche est un réseau de 200 000 professionnels de santé donnant accès :

- au tiers payant et ainsi ne pas avancer de frais ;
- à des tarifs négociés pour éviter le reste à charge ;
- à des services de prévention.

Service d'assistance

Mutuaide assistance accompagne les salariés au quotidien pour les aider tant dans leur vie personnelle que professionnelle (rapatriement, aide-ménagère, garde d'enfants...).

Deuxiemeavis.fr

Un service permettant d'obtenir un second avis médical, en cas de pathologies graves ou compliquées grâce à un réseau d'experts médicaux.

L'assistance psychologique

Un service téléphonique d'échange et de soutien psychologique pour être accompagné par des professionnels de santé, en toute confidentialité.

Téléconsultation médicale

Un service de téléconsultation médicale avec des médecins généralistes.

CCN METALLURGIE – Santé & Prévoyance
Santé : Une relation permanente avec vos salariés

Disponibilité et excellence garanties pour vos salariés qui profitent à chaque instant de nos services

APPLICATION MOBILE

Cette application mobile est gratuite et téléchargeable sur iPhone et Android

Elle permet à vos salariés :

- d'effectuer leurs demandes de remboursement et d'y joindre leurs justificatifs par photo
- de consulter leurs remboursements en cours
- d'accéder aux détails de leurs garanties
- de visualiser leur carte de tiers payant
- de réaliser des devis santé et optique
- de géolocaliser l'ensemble des partenaires de santé en France

SUR INTERNET

Un espace personnel en ligne qui leur permet de suivre la gestion de leurs frais de santé.

Mais aussi la possibilité de :

- gérer les informations de leur contrat
- consulter le réseau de soins pour trouver les praticiens partenaires du réseau Carte Blanche
- faire analyser les devis optiques et dentaires
- demander une prise en charge hospitalière
- estimer, grâce à un simulateur, le montant des remboursements Henner

NOTRE GESTION EST CERTIFIÉE ISO 9001

Organisée en unités de gestion, elle assure à tout bénéficiaire un suivi personnalisé.

Nos centres d'appels d'urgence sont ouverts 24h/24 et 7j/7.

Nous n'avons pas de serveurs vocaux et les appels ne sont pas surtaxés.

MAUBOURG ENTREPRISE

CCN METALLURGIE – Santé & Prévoyance
Prévoyance : Une couverture vitale

Aujourd'hui, les employeurs doivent protéger leurs salariés, face aux arrêts de travail ou au décès.
La solution CCN Métallurgie Prévoyance vous permet de répondre à vos obligations conventionnelles tout en respectant votre budget, en proposant des garanties et des services adaptés :

2 niveaux de garanties Cadres	2 niveaux de garanties Non Cadres	2 niveaux de garanties Ensemble du personnel

UN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

Un capital sera versé à la famille en cas de décès. Ce versement permet de pallier les premiers frais et d'aller au bout des projets familiaux : aide au financement des études des enfants par exemple.

UNE AIDE FINANCIÈRE EN CAS D'INVALIDITÉ OU D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Un complément d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail ou un complément de pension en cas d'invalidité pour compenser tout ou partie de la perte de salaire.

UNE RENTE ÉDUCATION

Une rente pour chaque enfant jusqu'à la fin de leurs études et ce jusqu'à leur 26 ans en cas de décès du salarié.

UNE AIDE AU FINANCEMENT DES OBSÈQUES

Un capital pour financer tout ou partie des obsèques en cas de décès du salarié*, de son conjoint ou de son enfant.

*sauf sur le niveau 1 non cadre

MAUBOURG ENTREPRISE

CCN METALLURGIE – Santé & Prévoyance
Nos services

Pour vous en tant qu'employeur :
des services offrant sérénité et accompagnement personnalisé

UNE SOUSCRIPTION SIMPLE ET IMMÉDIATE

Votre souscription prend effet dès la transmission des documents demandés :

- la demande d'adhésion complétée et signée
- le mandat SEPA rempli et signé
- la liste des salariés

UNE RELATION PERSONNALISÉE

Un interlocuteur dédié vous garantit souplesse et réactivité.

UNE AUTONOMIE QUI FAIT GAGNER DU TEMPS

Maubourg Entreprise met à votre disposition un espace en ligne permettant :

- d'inscrire un salarié et ses bénéficiaires
- de modifier les données d'un salarié et de sa famille
- de radier un salarié et un bénéficiaire
- de consulter la liste des salariés et de leurs bénéficiaires inscrits

Vous participez à un fonds social pour aider les salariés en situation difficile

MAUBOURG ENTREPRISE

SANTÉ

Tableau de garanties

MAUBOURG ENTREPRISE

	Niveau 1	Niveau 1 + Option 1	Niveau 1 + Option 2	Niveau 1 + Option 3	Niveau 2	Niveau 2 + Option 1	Niveau 2 + Option 2	Niveau 3	Niveau 3 + Option 1	Niveau 4
HOSPITALISATION										
Hospitalisation chirurgicale et médicale (hors centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, établissement ou service psychiatrique, maison de santé)										
Frais de séjour	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 100% BR	100 % FR 150 % BR	100 % FR 200 % BR	100 % FR 200 % BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 150% BR	100% FR 200 % BR	100% FR 200 % BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 200% BR	100% FR 200 % BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 200% BR
Frais de séjour en cas d'hospitalisation à l'étranger[1]	130% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR	200% BR
Chambre particulière (par jour)	1,5% PMSS	2,5% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	3% PMSS
Honoraires										
Honoraires du chirurgien, de l'obstétricien et de l'anesthésiste réanimateur	Médecin DPTM : 150% BR Médecin non DPTM : 130 % BR	220 % BR 200 % BR	235 % BR 200 % BR	400 % BR 200 % BR	Médecin DPTM : 220% BR Médecin non DPTM : 200 % BR	235 % BR 200 % BR	400 % BR 200 % BR	Médecin DPTM : 235% BR Médecin non DPTM : 200 % BR	400 % BR 200 % BR	Médecin DPTM : 400% BR Médecin non DPTM : 200 % BR
Forfait sur les actes lourds	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Hospitalisation en centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, établissement ou service psychiatrique, maison de santé										
Frais de séjour	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 100%BR	100% FR 150%BR	100% FR 200%BR	100% FR 200%BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 150%BR	100% FR 200%BR	100% FR 200%BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 200%BR	100% FR 200%BR	Conventionné : 100% FR Non conventionné : 200%BR
Chambre particulière (par jour)	1,5% PMSS	2,5% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	3% PMSS
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Autres frais hospitaliers										
Lit d'accompagnant par jour (enfant < 17 ans))	1% du PMSS	1,5% PMSS	1,75% PMSS	2 % PMSS	1,5% du PMSS	1,75% PMSS	2 % PMSS	1,75% du PMSS	2 % PMSS	2% du PMSS
Frais de transport	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Maternité										
Chambre particulière	1,5% du PMSS	2,5% PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% du PMSS	2,5% PMSS	3% PMSS	2,5% du PMSS	3% PMSS	3% du PMSS
Forfait naissance ou adoption (par enfant)	150€	200€	550€	700€	200€	550€	700€	550€	700€	700€
SOINS COURANTS										
Honoraires médicaux										
Médecin généraliste	Médecin DPTM : 120% BR Médecin non DPTM : 100% BR	150 % BR 130 % BR	185 % BR 165 % BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 150% BR Médecin non DPTM : 130% BR	185 % BR 165 % BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 185% BR Médecin non DPTM : 165% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 400% BR Médecin non DPTM : 200% BR
Médecin spécialiste	Médecin DPTM : 150% BR Médecin non DPTM : 130% BR	180 % BR 160 % BR	225 % BR 200 % BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 180% BR Médecin non DPTM : 160% BR	225 % BR 200 % BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 225% BR Médecin non DPTM : 200% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 400% BR Médecin non DPTM : 200% BR
Actes techniques dispensés par le médecin	Médecin DPTM : 150% BR Médecin non DPTM : 130% BR	180 % BR 160 % BR	235% BR 200% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 180% BR Médecin non DPTM : 160% BR	235% BR 200% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 235% BR Médecin non DPTM : 200% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 400% BR Médecin non DPTM : 200% BR
Actes de radiologie, imagerie médicale et échographie	Médecin DPTM : 150% BR Médecin non DPTM : 130% BR	180 % BR 160 % BR	180% BR 160% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 180% BR Médecin non DPTM : 160% BR	180% BR 160% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 180% BR Médecin non DPTM : 160% BR	400% BR 200% BR	Médecin DPTM : 400% BR Médecin non DPTM : 200% BR
Honoraires paramédicaux										
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR	200% BR	100% BR	100% BR	200% BR	100% BR	200% BR	200% BR
Consultation de psychologue prise en charge par l'AM	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments										
Médicaments et vaccins pris en charge par l'AM	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins prescrits non pris en charge par l'AM (y compris vaccin contre la grippe) par année civile	60€	80€	140€	170€	80€	140€	170€	140€	170€	170€

SANTÉ

Tableau de garanties

	Niveau 1	Niveau 1 + Option 1	Niveau 1 + Option 2	Niveau 1 + Option 3	Niveau 2	Niveau 2 + Option 1	Niveau 2 + Option 2	Niveau 3	Niveau 3 + Option 1	Niveau 4
SOINS COURANTS										
Autres soins courants										
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	150% BR	150% BR	400% BR	150% BR	150% BR	400% BR	150% BR	400% BR	400% BR
Matériel médical	200% BR	300% BR	300% BR+ 600€ /an / bénéficiaire	300% BR+ 1000€ /an / bénéficiaire	300% BR	300% BR+ 600€ /an / bénéficiaire	300% BR+ 1000€ /an / bénéficiaire	300% BR + 600€ / an / bénéficiaire	300% BR+ 1000€ /an / bénéficiaire	300% BR + 1000€ / an / bénéficiaire
DENTAIRE										
Soins										
Soins conservateurs, chirurgicaux et actes techniques	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR
Radiologie dentaire	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR
Parodontologie prise en charge par l'AM	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR
Parodontologie non prise en charge par l'AM par an	50€	100€	200€	300€	100€	200€	300€	200€	300€	300€
Prothèses 100% Santé										
Prothèses fixes, amovibles, provisoires, inlays core	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR	100% PLV - MR
Prothèses à tarifs maitrisés limités à 100% PLV - MR et à tarifs libres										
Prothèses fixes : couronnes et bridges	225% BR	350% BR	400% BR	500% BR	350% BR	400% BR	500% BR	400% BR	500% BR	500% BR
Prothèses amovibles	225% BR	350% BR	400% BR	500% BR	350% BR	400% BR	500% BR	400% BR	500% BR	500% BR
Couronnes provisoires	225% BR	350% BR	400% BR	500% BR	350% BR	400% BR	500% BR	400% BR	500% BR	500% BR
Inlays core	225% BR	350% BR	400% BR	500% BR	350% BR	400% BR	500% BR	400% BR	500% BR	500% BR
Inlays / onlays	225% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	400% BR	400% BR
Prothèses non prises en charge par l'AM par an	-	245€	380€	450€	245€	380€	450€	380€	450€	450€
Implantologie										
Couronnes sur implant (acte à tarif libre)	225% BR	350% BR	400% BR	500% BR	350% BR	400% BR	500% BR	400% BR	500% BR	500% BR
Plafond sur l'implantologie non prise en charge par l'AM par année civile	-	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum de 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants	Maximum 2 implants
Bilan pré-implantaire non pris en charge par l'AM Implant intraosseux (racine) non pris en charge par l'AM Inlay core non pris en charge par l'AM Bridge sur implant non pris en charge par l'AM	50€ / an	300€ / implant	500€ / implant	800€ / implant	300€ / implant	500€ / implant	800€ / implant	500€ / implant	800€ / implant	800€ / implant
Orthodontie										
Orthodontie (par semestre de soin)	225% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	400% BR	400% BR
Orthodontie non prise en charge par l'AM par an	-	300€	774€	774€	300€	774€	774€	774€	774€	774€

SANTÉ

Tableau de garanties

MAUBOURG ENTREPRISE

	Niveau 1	Niveau 1 + Option 1	Niveau 1 + Option 2	Niveau 1 + Option 3	Niveau 2	Niveau 2 + Option 1	Niveau 2 + Option 2	Niveau 3	Niveau 3 + Option 1	Niveau 4
OPTIQUE										
Paire de lunettes										
Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période minimale de deux ans après la dernière prise en charge d'un équipement. À l'exception des cas mentionnés dans la liste visée à l'article L. 165-1 du CSS notamment** pour les enfants de moins de 16 ans et les adultes de 16 ans et plus pour lesquels un renouvellement est prévu chaque année en cas de dégradation des performances oculaires d'au moins 0.5 sur un œil ou 0.25 sur les deux yeux. Pour les assurés presbytes ne pouvant ou ne souhaitant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de près et un équipement pour la vision de loin toutes les périodes de 2 ans.										
Équipements 100% Santé*										
Monture, verres, suppléments et prestation optique	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
Équipements à tarifs libres										
Plafond sur les montures	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR	100€ - MR
Equipement à verres simples (y compris monture) Classe A : verres unifocaux dont la sphère est comprise entre -6 et 0 avec cylindre inférieur ou égal à 4, dont la sphère est positive avec la somme (sphère + cylindre) inférieur ou égale à 6	250€	350€	350€	420€	350€	350€	420€	350€	420€	420€
Equipement comportant un verre simple de classe A et un verre complexe de classe C	300€	400€	450€	560€	400€	450€	560€	450€	560€	560€
Equipement comportant un verre simple de classe A et un verre très complexe de classe F	350€	450€	525€	610€	450€	525€	610€	525€	610€	610€
Equipement à verres complexes (y compris monture) Classe C : verres unifocaux différents de la classe A, verres multifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -4 et 4, sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8 et 0 avec cylindre inférieur ou égal à 4, sphéro-cylindrique dont la sphère est positive avec la somme (sphère + cylindre) inférieure ou égale à 8	350€	450€	550€	700€	450€	550€	700€	550€	700€	700€
Equipement comportant un verre complexe de classe C et un verre très complexe de classe F	400€	500€	625€	750€	500€	625€	750€	625€	750€	750€
Equipementàverrestrèscomplexes(ycomprismonture) Classe F : verres multifocaux différents de la classe C	450€	550€	700€	800€	550€	700€	800€	700€	800€	800€
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verre correcteur par l'opticien	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prestation d'appairage pour des verres de classe B *sans que ce remboursement ne puisse excéder 100% des PLV*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Supplément pour verres avec filtre *Sans que ce remboursement ne puisse excéder 100% des PLV*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Autres suppléments pour verres de classe A ou B (prisme/ système antiptosis / verres iséiconiques) *sans que ce remboursement ne puisse excéder 100% des PLV*	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Lentilles cornéennes										
Prises en charge par l'AM, par paire / année civile, au delà du forfait, remboursement du TM	200€	250€	350€	400€	250€	350€	400€	350€	400€	400€
Non prises en charge par l'AM, par bénéficiaire, y compris jetables / année civile	200€	250€	280€	350€	250€	280€	350 €	280€	350€	350€
Chirurgie réfractive / oeil / année civile	200€	400€	400€	700€	400€	400€	700€	400€	700€	700€

SANTÉ

Tableau de garanties

	Niveau 1	Niveau 1 + Option 1	Niveau 1 + Option 2	Niveau 1 + Option 3	Niveau 2	Niveau 2 + Option 1	Niveau 2 + Option 2	Niveau 3	Niveau 3 + Option 1	Niveau 4
AIDES AUDITIVES										
Le renouvellement de la prise ne charge ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.										
Équipements 100% Santé*										
Aides auditives	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
Équipements à tarifs libres										
Aides auditives jusqu'à 20 ans dans la limite de 1700€ - MR	200% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	400% BR	400% BR
Aides auditives plus de 20 ans dans la limite de 1700€ - MR	200% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	300% BR	400% BR	300% BR	400% BR	400% BR
Accessoires pris en charge par l'AM	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
CURES										
Cures thermales, frais engagés plafonnés par année civile (frais de surveillance pris en charge par l'AM)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Cures thermales, frais engagés plafonnés par année civile (hébergement et transport non pris en charge par l'AM)	50€	125€	350€	500€	125€	350€	500€	350€	500€	500€
PRÉVENTION NON PRISE EN CHARGE PAR L'AM										
Ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur	25€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	50€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	70€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	50€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	70€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	50€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	70€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	70€ / acte (limité à 4 actes / année civile)
Psychomotricien, ethiopathe, pédicure, microkinésithérapeute, diététicien, sevrage tabagique			30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)		30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)	30€ / acte (limité à 4 actes / année civile)
SERVICES										
Assistance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Solutions de télémedecine proposées par l'Assureur	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Fonds d'action sociale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RÉSEAU DE SOINS										
Réseau de soins carte blanche partenaires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

PRÉVOYANCE

Tableau de garanties

SAB : Salaire de base / %T1/T2

	Non cadres		Cadres		Ensemble du personnel	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Décès ou invalidité absolue et définitive						
Capital : quelle que soit la situation de famille de l'affilié	105 % SAB	200 % SAB	205 % SAB	300 % T1 / 205 % T2	205 % SAB	300 % T1 / 205 % T2
Décès de l'affilié consécutif à un accident						
Capital supplémentaire : 50 % du capital décès	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Décès du conjoint simultané ou postérieur à celui de l'affilié (double effet)						
Capital : 100 % du capital décès	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Rente éducation (en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'affilié)						
Affilié avec enfant à charge : rente annuelle au profit de chaque enfant à charge tel que défini au présent contrat						
Jusqu'au 31/12 de l'année du 15ème anniversaire	4 % du SAB	6 % du SAB	4 % du SAB	6 % du SAB	4 % du SAB	6 % du SAB
Du 01/01 de l'année du 16ème anniversaire jusqu'au 31/12 de l'année du 18ème anniversaire	6 % du SAB	8 % du SAB	6 % du SAB	8 % du SAB	6 % du SAB	8 % du SAB
Du 01/01 de l'année du 19ème anniversaire jusqu'au 26 ans ou viager pour les enfants handicapés ou invalides de 2ème ou 3ème catégorie de la Sécurité sociale	8 % du SAB	10 % du SAB	8 % du SAB	10 % du SAB	8 % du SAB	10 % du SAB
Rente éducation doublée si orphelin (de père et de mère)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Le service de la rente cesse, en tout état de cause, dès que l'enfant ne répond plus à la définition d'enfant à charge prévue au contrat						
Affilié sans enfant à charge - capital	5 % du SAB	15 % du SAB	15 % du SAB	25 % du SAB	15 % du SAB	25 % du SAB
Le salaire de base servant de base au calcul des prestations de la garantie Rente éducation est au moins égal au plafond annuel de la Sécurité sociale						
Allocation d'obsèques						
Allocation exprimée en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) en vigueur à la date du décès de la personne garantie						
Décès de l'affilié	NON	100 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS
Décès du conjoint, partenaire ou concubin de l'affilié	100 % PMSS	100 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS
Décès d'un enfant à charge de 12 ans et plus	100 % PMSS	100 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS	115 % PMSS

MAUBOURG ENTREPRISE

PRÉVOYANCE

Tableau de garanties

	Non cadres		Cadres		Ensemble du personnel	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Arrêt de travail						
Incapacité temporaire totale d'origine professionnelle ou non						
Franchise	L'indemnité journalière est versée en relais et en complément des obligations conventionnelles de maintien de salaire applicable chez la contractante, et au plus tôt à compter du 91ème jour d'arrêt total et continu de travail pour les affiliés n'ayant pas l'ancienneté requise pour bénéficier de ce maintien de salaire.	À compter du 91ème jour d'arrêt de travail total et discontinu par année civile	L'indemnité journalière est versée en relais et en complément des obligations conventionnelles de maintien de salaire applicable chez la contractante, et au plus tôt à compter du 91ème jour d'arrêt total et continu de travail pour les affiliés n'ayant pas l'ancienneté requise pour bénéficier de ce maintien de salaire.	À compter du 91ème jour d'arrêt de travail total et discontinu par année civile	L'indemnité journalière est versée en relais et en complément des obligations conventionnelles de maintien de salaire applicable chez la contractante, et au plus tôt à compter du 91ème jour d'arrêt total et continu de travail pour les affiliés n'ayant pas l'ancienneté requise pour bénéficier de ce maintien de salaire.	À compter du 91ème jour d'arrêt de travail total et discontinu par année civile
Indemnités journalières, sous déduction des prestations brutes de CSG et CRDS versées par le régime social de base	75 % de la 365e partie du SAB	80 % de la 365e partie du SAB	Jusqu'à 180 jours maximum 100 % de la 365e partie du SAB	Jusqu'à 180 jours maximum 100 % de la 365e partie du SAB	Jusqu'à 180 jours maximum 100 % de la 365e partie du SAB	Jusqu'à 180 jours maximum 100 % de la 365e partie du SAB
Indemnités journalières, sous déduction des prestations brutes de CSG et CRDS versées par le régime social de base			À partir du 181e jour 75 % de la 365e partie du SAB	À partir du 181e jour 85 % de la 365e partie du SAB	À partir du 181e jour 75 % de la 365e partie du SAB	À partir du 181e jour 85 % de la 365e partie du SAB
Inaptitude temporaire au travail d'origine professionnelle						
Indemnités temporaires d'inaptitude au travail, sous déduction des prestations brutes de CSG et CRDS versées par le régime social de base	75 % de la 365e partie du SAB	80 % de la 365e partie du SAB	75 % de la 365e partie du SAB	85 % de la 365e partie du SAB	75 % de la 365e partie du SAB	85 % de la 365e partie du SAB
Le versement de cette indemnité cesse dès que le versement de l'indemnité temporaire d'inaptitude versée par le régime social de base cesse						
Invalidité permanente d'origine non professionnelle						
Invalidité permanente d'origine non professionnelle						
Rente annuelle, sous déduction des prestations brutes de CSG et CRDS versées par le régime social de base :						
Invalidité permanente totale (2e ou 3e catégorie)	70 % SAB	80 % SAB	75 % SAB	85 % SAB	75 % SAB	85 % SAB
Invalidité permanente partielle (1re catégorie)	42 % SAB	48 % SAB	45 % SAB	51 % SAB	45 % SAB	51 % SAB
Invalidité permanente d'origine professionnelle						
Rente annuelle, sous déduction des prestations brutes de CSG et CRDS versées par le régime social de base :						
Taux d'invalidité N au moins égal à 66%	70 % SAB	80 % SAB	75 % SAB	85 % SAB	75 % SAB	85 % SAB
Taux d'invalidité N au moins égal à 33% et inférieur à 66%	N/66 X 70%SAB	N/66 X 80%SAB	N/66 X 75%SAB	N/66 X 85%SAB	N/66 X 75%SAB	N/66 X 85%SAB

INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE - CASH MANAGEMENT - PRÉVOYANCE – SANTÉ - IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS è Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z

Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr - info@maubourg-entreprise.fr'

Intermédiaire en assurance (sans maniement de fonds) réglementée par le Code des assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rapportant, la société est immatriculée sous le n°07005216 auprès de l'ORIAS (**www.orias.fr**) et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP, 4 Place de Budapest CS 92459 75346 PARIS Cedex 9). Dans le cadre de cette acticité, le cabinet bénéficie d'une garantie financière d'un montant de 115 000 €, conclue avec l'organisme MMA IARD, 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS Cedex 9.